

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

Délibérations  
Du Conseil Municipal

Date de convocation  
6 avril 2022  
Date d'affichage  
6 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
Le onze avril à vingt heures trente précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le six avril deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15  
Présents 10  
Votants 13

**Étaient présents** : Jean- Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Maryse BESNIER, Joël DAVID, , Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME,

**Absents et excusés** : Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Pascaline LEGENDRE, Aurélia BUTET

**Absent** : Olivier LE CORF

Émilie LOPES donne pouvoir à Annick CUISNIER pour voter en ses lieu et place.  
Aurélia BUTET donne pouvoir à Denis DEBELLE pour voter en ses lieu et place.  
Pascaline LEGENDRE donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place  
Michel CHADUTEAU donne pouvoir à Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place

Le président a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE 2022 - 27

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2021.  
Après avoir entendu le compte administratif 2021 présenté par Madame Céline MATHÉ, Adjointe au Maire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,  
Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle du vote.  
Madame CUISNIER Annick, fait procéder au vote.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses en €	Recettes en €	Dépenses en €	Recettes en €	Dépenses en €	Recettes en €
	(ou déficits)	(ou Excédents)	(ou déficits)	(ou Excédents)	(ou déficits)	(ou Excédents)
Résultat antérieurs reporté		550 083.55 €	234 330.03 €		234 330.03 €	550 083.55 €
Opérations de l'exercice	862 804.39 €	1 131 794.04 €	343 775.08 €	316 974.25 €	1 206 579.47 €	1 448 768.29 €
Totaux	862 804.39 €	1 681 877.59 €	578 105.11 €	316 974.25 €	1 440 909.50 €	1 998 851.84 €
Résultat de clôture		819 073.20 €	261 130.86 €		261 130.86 €	819 073.20 €
Reste à réaliser			21 010.00 €	29 726.00 €	21 010.00 €	29 726.00 €
Totaux	- €	819 073.20 €	282 140.86 €	29 726.00 €	282 140.86 €	848 799.20 €
Résultat définitif		819 073.20 €	252 414.86 €		252 414.86 €	819 073.20 €

☞ Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte Administratif 2021 ci-dessus présenté.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROYER

